



## charte parents/adhérent

(Concerne tous les parents d'adhérents mineurs)

- 
- **Le club** doit proposer des séances d'entraînement qualitatives et régulières (*selon grille des entraînements des différentes catégories*)
  - **Le club** doit prévenir les parents et enfants dans un délai raisonnable si il y a une impossibilité de pratiquer l'activité (*absence exceptionnelle de l'entraîneur, non disponibilité de gymnase, intempéries, etc.*) par SMS ou information mail ou site internet.
  - **Les parents** s'engagent à amener leurs enfants aux séances d'entraînement et aux matches quand leur enfant est convoqué, en cas d'indisponibilité pour l'un ou l'autre cas, ils doivent prévenir l'entraîneur dans un délai raisonnable.
- 
- **Le club et ses dirigeants /entraîneur** prennent en responsabilité les enfants pendant les temps d'activité et doivent rester le référent technique de l'enfant.
  - **Les parents** s'engagent à ne pas « diriger » leurs enfants depuis les tribunes pendant les entraînements et les matches.
- 
- **Les parents** se doivent d'encourager les enfants pendant les matches de manière sportive.
  - **Le comportement** dans les tribunes doit rester en tous points correct envers les différents acteurs du jeu (*joueurs de son équipe, joueurs adverses, arbitres, public, entraîneur, dirigeant*).
- 
- **Le club** doit répondre aux interrogations des parents chaque fois que ceux-ci en éprouvent le besoin, ces échanges s'effectueront à l'issue ou en amont des séances d'entraînement, ou sur prise de rendez-vous avec l'entraîneur et le dirigeant de l'équipe ainsi que de l'encadrement du club.
  - **Les parents** n'interpelleront pas les joueurs, entraîneurs, dirigeant, arbitre, le public à l'issue ou au cours des matches. Ces moments sont très peu propices aux échanges calmes et posés que doivent conserver tous ces échanges.